

RAPPORT D'ANALYSE AMIANTE DANS LES MATERIAUX – N° 65999RE

Origine de la version du rapport : Version initiale

Référence du dossier client : BC-202507-000289 - Mauregard-Vemard-Fosse

Date de réception : 22/07/2025

Date et lieu d'analyse : 24/07/2025 au laboratoire A.N. LAB – Saint Etienne du Rouvray

Informations fournies par le client								
Référence Echantillon Client	Désignation Client	Localisation	Référence Echantillon A.N. LAB	Désignation A.N. LAB	Nbre Préparation	Méthode	Résultat	Analyste
000289 _ 001	Ardoise	Moussy le neuf	65999P1A	Ardoise dur(e) noir	2	MET	(*) Amiante non détecté	RM
000289 _ 002	Colle Revêtement souple	Vemard 13	65999P2A	Colle dur(e) gris	2	MET	(*) Amiante non détecté	RM
000289 _ 003	Colle de carrelage	Vemard 13	65999P3A	Colle dur(e) gris	2	MET	(*) Présence d'amiante du type Chrysotile	RM
000289 _ 004	Colle de faïence	Vemard 8 _ 9	65999P4A	Colle dur(e) gris	2	MET	(*) Amiante non détecté	RM
000289 _ 005	Enduit	Vemard 10	65999P5A	Enduit dur(e) blanc	2	MET	(*) Amiante non détecté	RM
000289 _ 006	Peinture	Vemard 10	65999P6A	Peinture friable vert clair	2	MET	(*) Amiante non détecté	RM
000289 _ 007	Colle de faïence	Vemard 10	65999P7A	Colle dur(e) gris	2	MET	(*) Amiante non détecté	RM

Méthode d'analyse :

MET : L'échantillon est préparé selon une méthode interne de préparation par traitement mécanique et/ou chimique, basée sur la norme ISO 22262-1 et les modes opératoires internes OPER-M-MO-007 et OPER-M-MO-008

Il est analysé par MET - Microscopie Electronique à Transmission - selon les parties pertinentes de la norme NF X43-050. La fibre d'amiante est identifiée et caractérisée par Microscopie Electronique à Transmission avec analyseur (META) en fonction de sa morphologie (longueur minimale 0,5 micromètres), de sa composition chimique et de sa structure cristalline.

La limite de détection garantie est de 0,1% en masse.

RAPPORT D'ANALYSE AMIANTE DANS LES MATERIAUX – N° 65999RE

Seuls les résultats précédés par le signe (*) sont couverts par l'accréditation COFRAC et répondent aux exigences de l'arrêté du 1^{er} octobre 2019

Le résultat ne concerne que l'échantillon soumis à essai et s'applique à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

L'échantillon a été considéré apte à être préparé.

La limite de détection garantie est de 0,1% en masse.

En cas de résultat « Amiante non détecté » par la méthode MET, la couche peut renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection garantie.

Sauf demande expresse du client, le matériau est conservé pour archivage pendant 6 mois.

Remarque partie analyse	Fonction : Technicienne de laboratoire
	Nom : R.MATHURIN Date : 24/07/2025 Signature : 